

N° de contrat : Contrat effectué par :

1. COORDONNÉES DE L'ABONNÉ(E)

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle
Nom : Téléphone :
Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail :
☐ Je ne souhaite pas recevoir les informations du CAP

Photo d'identité
en couleur
sans lunettes

2. FORMULES ET TARIFS

Je m'abonne à la formule :

- ☐ **PASS AQUAFORME : 43 €¹ par mois**
Cette formule comprend l'accès illimité² à l'espace Aquatique et Aquagym.
- ☐ **PASS FITNESS³ : 46 €¹ par mois**
Cette formule comprend l'accès illimité² à l'espace Aquatique et l'espace Forme et Bien-être. Pour l'accès au bassin forme, voir horaires à l'accueil.
- ☐ **PASS LIBERTÉ³ : 57 €¹ par mois**
Cette formule comprend l'accès illimité² à l'espace Aquatique, Aquagym et l'espace Forme et Bien-être. Pour l'accès au bassin forme, voir horaires à l'accueil.

3. PIÈCES À FOURNIR AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- un RIB (BIC+IBAN)
- une photo d'identité

4. RÈGLEMENT

Pour le montant mensuel indiqué ci-contre + droit d'entrée de 70 €

pour les différentes formules.

- **Pour une inscription souscrite entre le 1^{er} et le 14 du mois :** mois en cours = mois plein selon l'abonnement choisi.
- **Pour une inscription souscrite entre le 15 et le dernier jour du mois :** mois en cours soit la moitié du mois en fonction de l'abonnement choisi.

Attention, entre le 20 et la fin du mois en cours il vous sera peut-être demandé de régler le mois suivant.

Les droits d'entrée et le mois en cours sont payables le jour de l'inscription au comptant par chèque, par carte bancaire ou en espèces. L'abonnement est payable par prélèvements automatiques bancaires mensuels du montant indiqué dans la partie 2. FORMULES.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

Je joins un RIB ou un RIP d'un compte sur lequel peuvent être effectués les prélèvements automatiques.

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code établissement Code guichet Numéro de compte Clé R.I.B.

ORGANISME CRÉANCIER

CENTRE AQUATIQUE DE LA PLAINE – LE CAP
7, rue du bas de la Plaine, 78500 SARTROUVILLE

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Banque :

Agence :

Adresse :

Code postal : Ville :

NUMÉRO D'ÉMETTEUR

Date :

Signature :

5. VALIDATION DU DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus. Fait au Centre Aquatique de la Plaine.

Date : Signature :

(1) Tarifs susceptibles d'être modifiés à tout moment. (2) Accès illimité sous réserve de places disponibles. (3) Nous vous rappelons que des baskets propres sont obligatoires dans la salle de fitness (hors basket aux pieds)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2024

1 – OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouverture de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Centre aquatique lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie¹ et selon un prix indiqué au recto.

2 – CONDITIONS D'ACCÈS

Le présent contrat est conclu une fois que l'abonné a reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre aquatique et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs² spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'abonné et le Centre aquatique.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, Le Centre aquatique fournit un moyen d'accès ainsi qu'une carte d'abonnement à l'abonné(e) sur laquelle doit figurer sa photo³. Ce moyen d'accès est incessible, intransmissible et strictement personnel. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'abonné, muni(e) de sa carte est autorisé(e) à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue. Une fermeture technique occasionnant la fermeture du centre Aquatique a lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Pour tous les abonnements, l'abonné doit être majeur, ou avoir plus de 16 ans avec une dérogation à signer lors de l'inscription.

3 – DURÉE ET PRIX

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre aquatique à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le centre aquatique des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par un moyen d'accès d'abonné. Ce moyen d'accès est incessible, intransmissible et strictement personnel. En cas de perte ou de vol du moyen d'accès, l'attribution d'un nouveau moyen d'accès se fera contre paiement d'un montant de 13 euros.

4 – TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance le 5 de chaque mois⁴. Le Centre Aquatique accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, EuroCard/ MasterCard, les chèques bancaires, les tickets CAP, les chèques-vacances et les coupons sports de l'organisme ANCV sans rendu de monnaie.

Tous les règlements devront être effectués à l'ordre du Centre Aquatique de la Plaine. Les cartes American Express ne sont pas acceptées.

6 – SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause et devra présenter au Centre aquatique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement son moyen d'accès. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre aquatique, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7 – RÉSILIATION

7.1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par le Centre aquatique. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus. L'abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement.

7.2- Résiliation à l'initiative du Centre aquatique

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique immédiate-

ment après constat par deux membres du personnel du Centre aquatique ou par un membre du personnel du Centre aquatique et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre aquatique entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre aquatique :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis.

Le Centre aquatique pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Le CAP, 7 rue du Bas de la Plaine 78500 Sartrouville.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société OPALIA ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétences du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société OPALIA par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez remplir le formulaire sur le site internet de CNPM MEDIATION CONSOMMATION : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>, onglet « Saisir le Médiateur » envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au CNPM MEDIATION CONSOMMATION – 27 Avenue de la Libération – 42000 Saint-Chamond.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir CNPM MEDIATION CONSOMMATION, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la société OPALIA, un exposé succinct des faits et la preuve des démarches préalables auprès de la société OPALIA.

9 – RECOMMANDATIONS SANTÉ – REGLÈS DE SECURITE

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leurs pratiques (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses abonnés et les conditions d'hygiène.

10 – ASSURANCES

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

11 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société OPALIA S.A. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante ; SAS VERT MARINE – À l'attention du Délégué à la Protection des Données – 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

(1) Cf formulaire d'abonnement (2) Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement (3) La carte d'accès comporte une piste code-barres qui contient diverses informations que le Centre aquatique pourra utiliser. Vous pouvez exercer vos droits concernant ces données personnelles conformément à l'article 10 des présentes. (4) Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.